



Faculté des Sciences de Montpellier

CONSEIL

Séance du 14 février 2024





MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A : Professeurs des Universités (10)

Rachel **CERDAN**

Benoite de **SAPORTA**

Guilhem **DESBROSSE**

Mathilde **DUFAY**

Thierry **GUILLET**

Souhila **KACI**

Philippe **MÜNCH**

Florence **PERRIN**

Christian **RETORÉ**

Arnaud **VIRAZEL**

Présent-e	Représenté-e par
X	
X	
X	
X	
X	
X	
X	

Collège B : autres Enseignants Chercheurs et Enseignants (10)

Anne-Muriel **ARIGON**

Richard **ARINERO**

Sèverine **BERARD**

Patrick **CANADAS**

Sonia **CANTEL**

Nelly **GODEFROY**

Christine **LEREDDE**

Stéphanie **ROUALDES**

Constantin **VERNICOS**

Coralie **WEIGEL**

Présent-e	Représenté-e par
	Sèverine BERARD
	Nelly GODEFROY
X	
X	
X	
	Souhila KACI
X	
X	



Collège D : Personnels IATSS (4)

Karine **ENDRES**

Corinne **FERNANDEZ**

Nabil **KOUADRI**

Thierry **VINDOLET**

Présent-e	Représenté-e par

Personnalités extérieures (4)

Claire **GATECEL**
(Région Occitanie-Pyrénées- Méditerranée)

Karine **WISNIEWSKI**
(Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH**
(Conseil Économique, Social et Environnemental
Régional-Occitanie- Pyrénées- Méditerranée)

Éric **JALLAS**
(Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie)

Max **LEVITA**
(Montpellier Agglomération)

Présent-e	Représenté-e par

Personnalités extérieures à titre personnel (3)

Arnault **IOUALALEN**

Florence **LAZARD**

Martine **LUMBRERAS**

Présent-e	Représenté-e par
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le
Conseil d'Administration de l'Université Montpellier le 7 février 2022, - Chapitre 1 :
le Conseil de la Faculté des Sciences - ,

Membres en exercice : 40





INVITES PERMANENTS PRESENTS

- Directeurs-trices adjoints-tes

Marc **HERZLICH** (Politique Scientifique Immobilière et Pilotage)

Sylvie **HURTREZ-BOUSSES** (Etudes)

Frédéric **LEMOIGNO** (Pratiques pédagogiques)

Jean-Yves **WINUM** (Communication)

- Directeurs-trices Département d'enseignement

Sébastien **CLEMENT** (Chimie)

Benoîte **DE SAPORTA** (Mathématiques)

Thierry **GUILLET** (Physique)

Arnaud **MARTIN** (BE)

Fleurice **PARAT** (TEE)

Arnaud **VIRAZEL** (EEA)

- Directeurs-trices Administratifs-ves

Gilles **GUEVELLOU** (Directeur administratif)

Valérie **BEDU** (Directrice administrative adjointe – Gestion des Ressources)

Béatrice **GOUJON** (Directrice administrative adjointe – Affaires Générales, Juridique et Statutaires)

- Chefs de service/pôle

Chloé **GOFFINET** (Service - Etudes et Formation)

Odile **GUILLEMARD** (Scolarité)

Mélissa **PERAZZI** (Missions transverses)

- Secrétaire de séance

Béatrice **GOUJON**



Le mercredi 14 février 2024, à 8 heures 30, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier se sont réunis sous la Présidence de **M. MARIN**, Directeur de la Faculté des Sciences, en Salle des Actes - bâtiment 7 du campus Triolet.

M. MARIN salue l'assemblée et ouvre la séance. Il annonce l'ordre du jour initial :

1- Actualités,

2- Présentation et vote : conventions,

3- Discussions : calendrier des examens,

4- Présentation et vote : REH - année universitaire 2023-2024,

5- Questions diverses.

1- Actualités

a- Représentants étudiants

M. MARIN signale à l'assemblée la présence, au sein de ce Conseil, de 8 nouveaux étudiants, élus au titre du collège des usagers, à l'issue du scrutin qui s'est tenu les 6 et 7 février dernier :

- liste Z'élus : 4 sièges,
- liste SCUM : 3 sièges,
- liste UNEF : 1 siège.

Après que chacun d'entre eux se soit présenté, **M. MARIN** les remercie et leur souhaite la bienvenue. Il indique avoir déjà reçu les têtes de liste pour les informer du rôle du Conseil, des débats qui y ont lieu et des décisions qui y sont prises.

M. MARIN rappelle que les représentants étudiants sont élus pour 2 ans, à mi-mandat des autres conseillers (4 ans) et que le mandat du Doyen est de 5 ans.

b- Fête de la Faculté des Sciences

M. MARIN informe qu'à l'occasion de la Fête de la Faculté des Sciences du 5 février 2024, 4 villages étaient présents :

- *Village Solidaire* : 180 paniers repas ont été remis dans le cadre de la distribution alimentaire et 200 étudiants ont pu profiter de la distribution vestimentaire.
- *Village Associatif* : 14 associations étaient présentes ainsi que les pôles Relations Internationales, Alternance et le service Communication.
- *Village Prévention* : présence de la Croix Rouge française qui a réalisé des initiations aux premiers secours, et Avenir Santé qui a fait de la prévention sur les problèmes d'addictions.
- *Village Festif* : distribution de plus de 700 crêpes et organisation par le BDE d'une animation «la FdS a un incroyable talent" pour clôturer la journée.



M. MARIN rappelle que les associations EBIM et ABM ont reçu des subventions pour l'organisation de la distribution alimentaire.

M. MARIN remercie les généreux donateurs qui ont participé à la collecte vestimentaire, **Mme GAUCERAND** et les associations qui se sont investies pour le bon déroulement de cette manifestation.

c- Conseil d'Administration du 5 février 2024

✓ *Repyramidage*

M. MARIN informe que les sections CNU 68, 61, 36, 65, 74, 85, 27 et 06 vont bénéficier du dispositif repyramidage.

✓ *Sous service enseignant*

M. MARIN signale que les enseignants en sous service ont reçu un courrier de la part de la DRH, les informant du volume correspondant à leur sous-service :

- en dessous de 10 heures ETD, il n'y a pas de conséquence,
- en dessus de 10 heures ETD, il est demandé de restituer le montant trop perçu : 5 courriers ont été adressés à ce titre à des enseignants de la FdS.

Pour **M. MARIN**, ce chiffre est marginal par rapport au nombre d'enseignants au sein de la composante, cela représente moins de 1% du volume global.

M. GUILLET précise que les enseignants concernés ont, par ailleurs, beaucoup de NPP (Ne Pas Payer), la Direction de l'UM doit prendre en compte cet état de fait.

M. GUILLET ajoute que le service prévisionnel renseigné en septembre n'est pas fiable, malgré cela, les enseignants doivent s'y fier pour réaliser leurs heures : cela est défendable au Tribunal Administratif.

d- Comité de Gouvernance du 7 février 2024

✓ *Temps de travail et indemnitaire des BIATSS*

M. MARIN informe qu'en Conseil de Gouvernance, la Direction de l'UM a annoncé que l'étape 2 de l'avancée du projet relatif au temps de travail et à l'indemnitaire des BIATSS aurait lieu fin février.

M. AUGÉ va recevoir l'intersyndicale afin de finaliser une proposition pour une mise en place du dispositif, en septembre 2024

M. MARIN annonce qu'il n'y aura pas plus de 3 jours de congés supprimés et pas plus de 10 minutes de temps de travail quotidien ajouté.

Concernant l'indemnitaire, **M. MARIN** insiste sur le problème d'attractivité, les salaires sont bas. **M. MARIN** indique qu'entre 2,4 et 2,5 millions d'euros vont être consacrés à cet indemnitaire.

✓ *Modalité Contrôle des Connaissances*

M. MARIN annonce qu'un nouvel outil dématérialisé dédié aux Modalités Contrôle des Connaissances (MCC) va être déployé. Il fera partie des logiciels Amétys. Le déversement des données se fera directement à partir d'Apogée dans Amétys.



e- Conseil UEI du 7 février 2024

M. MARIN informe que 141 primes RIPEC C3 vont être attribuées au titre de l'année 2024. A la demande de la Recherche, un prisme sur les activités de recherche va être priorisé. La répartition se fera de la manière suivante :

- 100 au titre de l'activité scientifique,
- 31 au titre de l'investissement pédagogique,
- 5 au titre de la vie collective (établissement),
- 5 au titre d'autres missions.

M. MARIN précise que les missions prises en compte par la RIPEC C2 et le REH ne pourront pas l'être au compte de la RIPEC C3. Cela sera précisé dans le formulaire que recevront les rapporteurs désignés par le CAC.

f- Enseignement privé lucratif

M. MARIN aborde le problème du développement anarchique de l'enseignement privé lucratif qu'il a signalé à la Direction de l'UM en date du 6 février 2024, par le biais d'une note rédigée conjointement avec **M. TORRES**, Directeur de Polytech Montpellier.

M. MARIN précise que **M. AUGÉ**, Président de l'Université, se charge de transmettre ce document (lu aux Conseillers – Annexe 1) aux autres Présidents d'Université, aux fins de créer un collectif dédié à cette cause.

M. MARIN est inquiet du tapis rouge déroulé aux établissements privés lucratifs qui ne proposent pas l'enseignement correspondant aux compétences qu'ils affichent.

M. MARIN ajoute que les étudiants sont mis en situation de vulnérabilité financière pour l'obtention de diplômes qui n'en sont pas.

g- Evènements à venir

M. MARIN annonce les évènements FdS et UM à venir :

- le 2 mars 2024 : Journée Portes Ouvertes (JPO). Le bâtiment 36 sera entièrement dédié à l'offre de formation FdS,
- le 3 avril 2024 : Faites de la Science,
- le 11 juin 2024 : Fête des personnels UM,
- le 14 juin 2024 : Fête des retraités,
- le 7 décembre 2024 : Fête de Noël pour les enfants des personnels.

2- Présentation et vote : conventions

- Convention de formation initiale avec l'ENSAM-Cluny pour le master « Bois »

M. MARIN indique qu'afin de compléter et diversifier la formation initiale dispensée en Master Sciences du Bois, le Campus ENSAM de Cluny accueille les étudiants et apprentis lors d'enseignements dirigés et/ou de travaux pratiques sur le thème des procédés de transformation du matériau bois.



M. MARIN ajoute que les interventions des enseignants de l'ENSAM ont lieu dans le cadre de l'UE "De l'arbre vers les usages" durant la semaine 05 pour 2024. Le coût total de cette formation délocalisée à l'ENSAM s'élève à 2 000€. C'est la troisième année que l'ENSAM de Cluny accueille nos étudiants du master bois.

M. MARIN annonce que ce partenariat pédagogique est prévu pendant toute la durée de l'accréditation, aussi la durée de cette convention est-elle conclue jusqu'au 31 août 2027. Seules les annexes seront à revoir et mettre à jour chaque année.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur la convention de formation initiale avec l'ENSAM-Cluny pour le master « Bois ».

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil donne un avis UNANIME à la convention sus citée.

3- Discussions : calendrier des examens

M. MARIN projette le calendrier universitaire 2023-2024 et ajoute qu'il faut le modifier. En effet, la FdS est très vertueuse sur les périodes et niveaux concernés, mais beaucoup d'examens ont lieu en dehors de ces périodes - les cursus masters par exemple -, et cela ne correspond pas à ce qui est affiché.

M. MARIN rappelle que réglementairement la composante doit juste voter un début et une fin d'année universitaire. L'obligation réside dans le fait de prévenir les étudiants 15 jours avant pour les examens terminaux et 8 jours avant dans le cadre des contrôles continus. A ce titre, il faut modifier l'affichage en gardant les périodes mais en faisant disparaître les niveaux.

M. MARIN présente la modification à apporter : « Les périodes dites sessions d'examens, affichées uniquement à titre indicatif, ne concernent que les épreuves pouvant être organisées par les services de la Faculté des sciences. Des épreuves peuvent donc être organisées par les équipes enseignantes, pendant ou en dehors de ces périodes. Seules les dates mentionnées sur les convocations prévalent. »

M. MARIN constate que les sessions 2 des L3 ayant lieu en mars sont compliquées à organiser car les enseignements ont lieu en même temps.

Mme PARENT regrette que toutes les disciplines ne soient pas concernées, et fait remarquer une différence de traitement entre les étudiants, pour la candidature en Master. Elle précise qu'un an de mise en place est insuffisant pour disposer du recul nécessaire sur la pertinence de ce dispositif. Elle ajoute que le rattrapage en mars est une chance pour tous les étudiants.

M. MARIN oppose la réalité matérielle du défaut de disponibilité des locaux.

M. CANADAS signale qu'en L3 EEA les étudiants n'ont pas apprécié de devoir passer des examens pendant la période de cours. De plus, il est difficile de remettre les notes correspondantes avant la fermeture de Monmaster.



4- Présentation et vote : REH - année universitaire 2023-2024

M. HERZLICH présente le tableau du Référentiel d'Equivalence Horaire (R.E.H.) - annexe 2 -, qui est le fruit du groupe de travail initié, en 2019, par **Mme FORET** : le mode de calcul n'a pas changé depuis. Seuls les volumes globaux sont proposés au vote.

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier demande aux membres du Conseil d'UFR de se prononcer sur le Référentiel d'Equivalence Horaire – année universitaire 2023-2024.

p.5

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice : 40

Membres présents et représentés : 24

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 24

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 4

Le Conseil donne un avis FAVORABLE au Référentiel d'Equivalence Horaire – année universitaire 2023-2024.

5- Questions diverses

- **Mme BERARD** s'interroge sur la date à laquelle sera abordé le LMD6.

Mme HURTREZ lui répond qu'il faut attendre le retour des Conseils de perfectionnement et du cadrage du LMD5 à mi-parcours.

- **M. MARIN** annonce l'inauguration du parvis Alexandre Grothendieck, date à préciser.
- **Mme ROUALDES** demande ce qu'il en est des UE TEDS.

Mme HURTREZ lui répond qu'un groupe de travail va se réunir à ce sujet avec des représentants de chaque département. Elle indique qu'il sera possible de se rattacher au groupe de travail déjà créé par **M. DESBROSSES**.

- **M. MARIN** annonce que le prochain Conseil se déroulera le 6 mars, dans la Salle des Actes du campus Triolet.



M. MARIN remercie l'auditoire de sa présence et des débats portés durant cette séance puis clôt la séance à 11 heures 45.

Le Président de séance

Jean-Michel Marin

La secrétaire de séance

Sandra Gaucerand

p.6



ANNEXES

Note interne version 2.0 : Évaluation du supérieur privé en France ; Montpellier le 06/02/2024
Lionel Torres, Professeur, Université de Montpellier, Directeur Polytech Montpellier
Jean-Michel Marin, Professeur, Université de Montpellier, Doyen de la Faculté des Sciences de Montpellier

Le paysage de l'enseignement supérieur est complexe et de plus en plus difficile à appréhender pour les lycéens, les étudiants, leurs familles, plus généralement l'ensemble des citoyens. L'offre de formation d'enseignement supérieur est de plus en plus dense. Elle mêle diplômes nationaux et certifications professionnelles. Cette diversité conduit à une confusion préjudiciable. Participer à des salons étudiants permet de constater comment certaines certifications sont présentées de manière à embellir leur valeur. Des recherches sociologiques montrent que cette complexité est particulièrement préjudiciable pour les individus issus de milieux moins favorisés, qui peuvent se trouver vulnérables face aux pratiques commerciales douteuses de certains établissements privés lucratifs.

Il ne s'agit pas ici de créer une opposition entre les secteurs privé et public, la liberté de choix en matière de formation est un principe essentiel. Il s'agit plutôt de veiller à ce que la commercialisation des formations ne dépasse pas des limites acceptables et surtout de garantir la qualité de l'enseignement, qu'il soit dispensé par des institutions privées ou publiques. L'emploi de termes tels que Bachelor, Master of Science, Mastère... se multiplie et contribue à brouiller les repères. Il nous semble crucial de préserver la valeur des diplômes nationaux délivrés par nos institutions publiques.

Le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) travaille à l'élaboration d'un label pour les établissements privés. Dans le contexte décrit ci-dessus, il nous paraît essentiel de souligner l'importance primordiale des universités et du secteur public dans le panorama de l'enseignement supérieur. L'annonce récente par notre ministère concernant l'intégration d'EPITECH dans le Programme Grande École (PGE) soulève des questions. S'agit-il d'une nouvelle forme de label ou d'une accréditation spécifique ? Qui en est le garant ? Ces interrogations soulignent la nécessité d'une transparence accrue.

Nombre d'établissements privés proposent des certifications inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), parfois difficiles à obtenir pour nos propres formations. La clarté autour des critères d'évaluation de ces certifications par France Compétence est essentielle, surtout lorsque nos diplômes font l'objet d'évaluations approfondies et régulières.

Le ministère doit apporter des clarifications nécessaires et établir un cadre réglementaire plus strict. Nous appelons de nos vœux l'application des principes essentiels décrits ci-dessous :

- seul le MESR doit être habilité à reconnaître un diplôme ;
- l'évaluation de l'offre de formation, qu'elle soit privée ou publique, doit être effectuée sous l'égide du MESR ;
- toutes les formations listées sur Parcoursup doivent faire l'objet d'une évaluation préalable ; les résultats de ces évaluations doivent être rendus publics, comme c'est déjà le cas pour les établissements publics ;
- la terminologie utilisée au niveau national doit être clarifiée pour distinguer les diplômes des certifications ;
- chaque institution, qu'elle soit privée ou publique, doit indiquer clairement la nature de ce qu'elle offre : diplôme ou certification ;
- les informations fournies sur les sites des établissements concernant les diplômes et les formations doivent être régulées pour éviter toute ambiguïté.

LICENCE 1ERE ANNEE

DETU = Directeur des Etudes

T-E = Tuteurs enseignants ("responsable de tutorat disciplinaire")

PORTAILS DE L1	Fonction (financement)	Nombre de personnes		Nombre total d'heures (plafond)		Type REH
		DETU (directeurs des études L1)	T-E (tuteurs enseignants L1)	TOTAL L. ORE	TOTAL FdS	
MATHS & APPLIS	DETU (FdS)	1			15	I33
MATHS & APPLIS	DETU (L. ORE)	1		25		I33
MATHS & APPLIS	T-E (L. ORE)		2	30		I20
INFO	DETU (FdS)	1			15	I33
INFO	DETU (L. ORE)	1		25		I33
INFO	T-E (L. ORE)		2	30		I20
PCSI	DETU (FdS)	2			30	I33
PCSI	DETU (L. ORE)	2		50		I33
PCSI	T-E (L. ORE)		5	75		I20
TEE	DETU (FdS)	1			15	I33
TEE	DETU (L. ORE)	1		25		I33
TEE	T-E (L. ORE)		1	15		I20
SVSE	DETU (FdS)	2			30	I33
SVSE	DETU (L. ORE)	2		50		I33
SVSE	T-E (L. ORE)		7	105		I20
TOTAL PORTAILS L1				430	105	

tarifs par personne

	REH L. ORE	REH FdS
DETU	25	15
T-E	15	0

FORMATIONS SPECIFIQUES	plafond	
	TOTAL FdS	Type REH
L1 CPES	10	I32
L1 PEIP	36	I32
CUPGE	10	I32
L1 LAS+Kiné	30	I32
L1 DOUBLE LICENCE MATHS-INFO	10	I32
L1 PCAV	10	I32
L1 APP BIO	18	I32
TOTAL FORMATIONS SPECIFIQUES		124
TOTAL GENERAL		430
		(I20 ou I33)
		229
		(I32 ou I33)

10 +nb groupes théo x 8

MENTIONS L	Parcours	Effectifs 22-23	Heures REH parcours 22-23	Effectifs mention	Heures REH parcours 23-24 (I32)
LICENCE SV	L3 Sciences de la Vie BE	129	42	130	42
	L3 Sciences de la Vie (hors BE et APP, LAS inclus)	398	90	342	82
	L2 Sciences de la Vie Bio-MV (hors PCAV, LAS inclus)	451	106	414	98
	L2 Sciences de la Vie BE	127	42	150	42
	Prépa PCAV L2	27	18	24	18
	L2 APP Bio	31	18	25	18
	L3 APP Bio	0	0	29	18
LICENCE PHYSIQUE-CHIMIE	L3 Physique / Chimie (inclus LAS)	33	18	29	18
	L2 Physique / Chimie (inclus LAS)	73	26	61	26
LICENCE PHYSIQUE	L3 Physique + CUPGE + LAS3 Phys	71	26	67	26
	L2 Physique + CUPGE + LAS2 Phys	87	34	111	34
LICENCE MÉCANIQUE	L3 Mécanique + CUPGE + LAS3 Méca	52	26	50	26
	L2 Mécanique + CUPGE + LAS2 Méca	48	26	42	26
LICENCE MATHÉMATIQUES	L3 Mathématiques	79	26	90	34
	L2 Mathématiques + CUPGE	84	34	82	34
DBLE LICENCE MATH-INFO	L2 Double licence Maths-Info (forfait)	14	18	16	18
	L3 Double licence Maths-Info (forfait)	3	0	9	18
LICENCE INFORMATIQUE	L3 Informatique	108	34	118	34
	L2 Informatique	162	50	181	50
LICENCE TEE	L3 TEE (hors CME-SVT et GPTP)	28	18	35	18
	L3 GPTP	16	18	22	18
	L3 CME SVT	20	18	20	18
	L2 CME SVT	14	18	13	18
	L2 TEE	53	26	28	18
LICENCE EEA	L3 EEA + LAS3 EEA	110	34	84	34
	L2 EEA + LAS2 EEA	78	26	75	26
LICENCE CHIMIE	L3 Chimie (y compris Prépa DNO et LAS3, hors Appr.)	148	42	105	34
	L2 Chimie + LAS2 Chimie (hors PréPAC)	176	50	212	58
	L2 Chimie PréPAC	18	18	18	18
L3 SCIENCES TECHNOLOGIES	L3 Sciences et Technologie	12	18	16	18
PEIP (part Fds)	L2 PEIP	161	21	171	21
CPES	L2-L3 CPES (forfait)	0	0	12	18
L2 L3 ACCES SANTE	L2 L3 LAS	252	21	311	21
	TOTAL PARCOURS L2-L3	3063	962	3092	1000

forfait
forfait
forfait

forfait
forfait

forfait
forfait

convention Polytech
forfait
forfait

20 + 0,035*effectif

MENTIONS L	Effectifs L2+L3 23-24	Correction apprentissage 23-24	Effectifs 22-23	Heures REH mention 22-23	Effectifs mention	Heures REH mention 23-24 (I32)
LICENCE SV	1114		1151	60	1114	59
LICENCE CHIMIE	335		326	31	335	32
LICENCE INFORMATIQUE	299		270	29	299	30
LICENCE EEA	159		198	27	159	26
LICENCE MATHÉMATIQUES	197		180	26	197	27
LICENCE PHYSIQUE	178		158	26	178	26
LICENCE MÉCANIQUE	92		100	24	92	23
LICENCE PHYSIQUE-CHIMIE	90		106	24	90	23
LICENCE TEE	118		131	25	118	24
LICENCE CPES	12		0	0	12	10
L3 SCIENCES TECHNOLOGIES	12		12	20	12	20
PEIP (part Fds)	171		148	13	171	13
	TOTAL MENTIONS L		2780	305	2777	313

forfait

convention Polytech

MENTIONS LPRO	Effectifs LP	Correction apprentissage / FC	Effectifs 21-22	Heures REH mention 21-22	Effectifs 23-24	Heures REH LPro 23-24 (I32)
AES	13	3	8	18	10	18
CMLC	5	0	9	18	5	18
EDEN	17	15	9	18	2	18
EVAPPMT	20	12	5	18	8	18
PAC	12	11	7	18	1	18
	TOTAL LPRO		38	90	26	90
	TOTAL GENERAL LICENCE HORS L1			1357		1403

forfait
forfait
forfait
forfait
forfait

Master Données arrêtées au 30/01/2024
Plafonds globaux

REH Mention = $\min(\max(\text{nb parcours M1} ; \text{Nb parcours M2} ; \text{hors Erasmus}) * 3 + (\text{Effectif M1+M2} - \text{apprentis}) * 0,03; 10)$; REH Parcours = $(\max(\text{nb parcours M1} ; \text{Nb parcours M2} ; \text{hors Erasmus}) * 3 + (\text{Effectif M1+M2} - \text{apprentis}) * 0,5$

Mention	nombre parcours M1	nombre parcours M2	POUR INFO		effectifs 23-24	dont Appr./FC/CPro 23-24	avec Erasmus+IDIL		avec Erasmus+IDIL		sans Erasmus et IDIL		sans Erasmus et IDIL	
			Pour info : nb parcours IDIL	Pour info : nb parcours Erasmus Mundus			REH Mention 22-23	REH Parcours 22-23	REH Mention 23-24 (I32)	REH Parcours 23-24 (I32)				
B2E	7	8	1	1	214	6	30	119	30	128				
BIOINFO	1	1			36	4	10	24	10	19				
BA	7	7	1		154	30	29	99	25	83				
BS	7	7			242	6	29	146	28	139				
CHIMIE	6	10			297	58	40	158	37	150				
DDS	1	1			26	2	10	18	10	15				
ECO-EPI	1	2	1		51	2	10	33	10	31				
EEA	1	5	1	1	149	44	19	77	18	68				
ENERGIE	3	3			75	54	10	22	10	20				
GE	1	6			154	87	21	65	20	52				
GEOMATIQUE	1	1			44	3	10	26	10	24				
INFORMATIQUE	5	5			282	25	23	142	23	144				
MATH	3	5			117	6	19	80	18	71				
MECA	3	3			65	33	13	36	10	25				
MEEF	6	6			166	1	24	111	23	101				
PHYS PFA	7	7	1		108	5	27	82	24	73				
Sc Eau	4	4	1		127	38	18	64	15	57				
BOIS	1	1			23	8	10	17	10	11				
SNS	2	2			46	3	11	36	10	28				
STPE	3	3	1		85	16	17	54	11	44				
TOTAL							380	1409	352	1283				
								1789		1635				

Rappel : REH responsabilité d'un parcours ouvert à l'apprentissage (financé sur crédits CFA)
Année d'ouverture de la formation 6h / apprenti (dans la limite de 81h)
Autres années 6h / apprenti (dans la limite de 54h)

règle Erasmus Mundus : $12 + 0,5 * \text{Effectif (si >0)}$ (financement sur crédits Erasmus Mundus)

Erasmus Mundus	effectifs 23-24	REH 23-24 (I32)
MaMaSELF	27	26,5
MESD	22	24
MEME	27	26,5
RADMEP	10	18
BiomedPhyGo	0	0

non ouvert 23-24

IDIL : sous réserve de discussion avec IDIL UM, ici calcul avec règle Erasmus Mundus (financement sur crédits IDIL)

POUR INFORMATION	IDIL	effectifs 23-24	REH 23-24 (I32)
PROVISORE	BA-IDIL (BA)	6	16
	BEE-IDIL (BEE)	13	19,5
	Eco-EPIED (Eco-EPI)	4	15
	PESEH (EEA)	1	13,5
	MBES-Maths-IDIL (MATHS)	0	0
	MBES-Méca-IDIL (MECA)	1	13,5
	MBES-Phys-IDIL (Phys)	5	15,5
	AWARE Water (Sc Eau)	3	14,5
	AWARE Earth (STPE)	3	14,5
TOTAL Erasmus+IDIL		122	217

UE

Données arrêtées au 30/01/2024

Plafonds globaux

Nb groupes théoriques x 0.78

A partir de 300 étudiants

CODE UE	Intitulé	IP 23-24	REH 2022-23	REH 2023-24 (I31)	Commentaire
HA1G00H	Culture Générale	359	7	8	
HA2G00H	Culture générale	342	7	7	
HA2P00H	PCUBE	950	18	19	
HA5201P	PASS	651	16	16	forfait, UE bilocalisée Mtp-Nîmes + contraintes PASS
HA5202X	PASS	803	20	20	forfait, UE bilocalisée Mtp-Nîmes + contraintes PASS
HA7101L+HA7201L	FLE (2 semestres)		18	18	forfait (IP connues tardivement dans l'année universitaire)
HAC101C	Chimie générale 1	790	15	16	dont PEIP
HAC102C	Chimie générale 2 - partie 1	340	0	7	
HAC201C	Chimie générale 3	491	10	10	dont PEIP
HAC202C	Chimie organique	893	18	18	dont PEIP
HAC408C	Electrochimie	323	0	7	dont PEIP
HAE101E	Electronique 1	301	0	6	
HAI101I	Algorithmique 1	494	10	10	dont PEIP (HA8203I)
HAI102I	Programmation fonctionnelle	318	0	7	
HAI103I	Utilisation des systèmes informatiques	418	9	9	dont PEIP (HA8103I)
HAI301I	SI-BD	314	0	7	dont PEIP
HAL101L	Anglais S1	1608	50	50	forfait
HAL201L	Anglais S2 (HAL201L toutes déclinaisons)	988	40	40	forfait
HAL301LB	Anglais S3 groupes Biologie	398	12	12	forfait
HAL401LB	Anglais S4 groupes Biologie	366	12	12	forfait
HAL501LB	Anglais S5 groupes Biologie	323	12	12	forfait
HAP101P	Physique générale	596	12	12	
HAP201P	Thermodynamique 1	326	8	7	
HAS101X	Outils Mathématiques 1	539	10	11	
HAS102X	Outils Mathématiques 2	301	0	6	dont PEIP
HAS103H	Calculus pour PCSI	393	8	8	
HAS201H	Python pour les sciences	303	0	6	
HAS202X	Outils Mathématiques 3	462	10	10	dont PEIP
HAT103T	Sciences pour l'environnement	616	12	13	
HAV101V	De la molécule aux cellules	719	15	15	dont PEIP
HAV102P	Approches physiques du vivant	623	14	13	dont PEIP
HAV105C	Chimie générale 1 (SVSE)	623	13	13	
HAV107B	Des cellules aux organismes	704	14	14	
HAV108B	Des organismes aux écosystèmes	651	13	13	dont PEIP
HAV109X	Méthodes calculatoires	623	13	13	
HAV201V	Biochimie et biologie moléculaire de la cellule 1	637	13	13	dont PEIP
HAV204V	Biochimie et biologie moléculaire de la cellule 2	619	13	13	dont PEIP
HAV208I	PIX	0	10	0	UE supprimée
HAV210B	Cycle de vie 1	598	12	12	
HAV220X	Raisonnement scientifique	580	12	12	
HAV221B	Esprit critique	591	11	12	
HAV303V	Bases de la physiologie Animale et d'Immunologie	425	9	9	
HAV304V	Bases de la physiologie végétale	580	12	12	
HAV305V	Biochimie S3	459	11	9	dont PEIP

HAV306V	Biologie Cellulaire et Moléculaire 2	452	11	9	dont PEIP
HAV309C	Chimie pour les biologistes 2	398	9	8	
HAV312B	Description de la variabilité 1	620	13	13	dont PEIP
HAV318V	Microbiologie 1	422	10	9	
HAV403V	Biochimie métabolique	418	10	9	dont PEIP
HAV404V	BioInfo	418	9	9	dont PEIP
HAV405V	Biologie Cellulaire et Moléculaire 3	388	9	8	
HAV414V	Génétique 1	388	9	8	
HAV416B	Introduction à l'évolution	539	12	11	
HAV421V	Physiologie des grandes fonctions	388	9	8	
HAY201Y	Cinématique statique soli	326	8	7	
TOTAL			628	656	

DIRECTION

N.B. : REH Directions adjointes et Directions de départements transférées sur RIPEC C2 à compter de 2023-24 (sauf si titulaire enseignant du 2d degré)

Fonction établissement	Direction-adjointe	Heures REH 22-23	Heures REH 23-24	
Directeur Adjoint (I32)	FINANCES	70	0	transféré sur RIPEC C2
Directeur Adjoint (I32)	PEDAGOGIE	70	0	transféré sur RIPEC C2
Directeur Adjoint (I32)	POLITIQUE SCIENTIFIQUE PATRIMOINE	70	0	transféré sur RIPEC C2
Directeur Adjoint (I32)	FORMATION CONTINUE	70	0	transféré sur RIPEC C2
Directeur Adjoint (I32)	ETUDES	70	0	transféré sur RIPEC C2
Directeur Adjoint (I32)	COMMUNICATION	70	0	transféré sur RIPEC C2
Directeur Adjoint (I32)	RI	70	0	direction-adjointe non renouvelée
		Heures REH 22-23	Heures REH 23-24	
Direction de Département	Directeurs de département (I32)	700	0	transféré sur RIPEC C2
	Dir. de département PRAG (I32)		120	(rappel : ens. 2d degré non concernés par RIPEC)
	Directeur IRES (I32)	50	0	transféré sur RIPEC C2
TOTAL		1240	120	

CHARGE-E-S DE MISSION

Plafonds globaux, à répartir éventuellement entre plusieurs personnes

Fonction	Intitulé mission	Rappel 22-23	REH 23-24	Type REH
Chargé de mission permanente	Licence	100	100	
Chargé de mission permanente	Master	100	100	
Chargé de mission permanente	Mobilité entrante et sortante/RI	20	50	
Chargé de mission permanente	Numérique pour la pédagogie	20	30	
Chargé de mission permanente	Relation avec l'enseignement scolaire	40	40	
Chargé de mission permanente	Parcoursup Mon Master	50	50	
Chargé de mission permanente	Evaluation des enseignements	20	20	
Chargé de mission permanente	Systèmes d'Information	30	20	
Chargé de mission permanente	Relations avec la recherche	20	20	
Chargé de mission permanente	Développement durable	20	20	
Chargé de mission transversale	Examens	50	50	
Chargé de mission transversale	Handicap Egalite Diversité	30	30	
Chargé de mission transversale	Culture et relations Arts-Sciences		20	
Chargé de mission transversale	Relations CPGE		20	
Chargé de mission transversale	Conventions Partenariats	20	0	
Chargé de mission	PRO3D	50	50	
TOTAL		570	620	

sous réserves vote favorable du Conseil à venir (nouvelle mission)

sous réserves vote favorable du Conseil à venir (évolution mission)

sous réserves vote favorable du Conseil à venir (évolution mission)

CORRESPONDANTS DEPARTEMENTS

Plafonds globaux

TOTALS (déclinaison par Dept plus bas)		REH 22-23	REH 23-24
Correspondant TICE/ Département	TICE	50	50
Correspondant RI/ Département	RI	45	45
Responsabilités salles TP/ Département	TP	464	464
Responsabilités FC/ Département	FC	0	72
TOTAL		559	631

Dpt info	RI	5	5
Dpt BE	RI	5	5
Dpt Bio_MV	RI	5	5
Dpt CH	RI	5	5
Dpt EEA	RI	5	5
Dpt Math	RI	5	5
Dpt Méca	RI	5	5
Dpt Phy	RI	5	5
Dpt TEE	RI	5	5

Dpt info	TP	58	58
Dpt BE	TP	70	70
Dpt Bio_MV	TP	70	70
Dpt CH	TP	70	70
Dpt EEA	TP	46	46
Dpt Math	TP	23	23
Dpt Méca	TP	35	35
Dpt Phy	TP	46	46
Dpt TEE	TP	46	46

Dpt info	TICE	5	5
Dpt BE	TICE	5	5
Dpt Bio_MV	TICE	5	5
Dpt CH	TICE	5	5
Dpt EEA	TICE	5	5
Dpt Math	TICE	5	5
Dpt Méca	TICE	5	5
Dpt Phy	TICE	5	5
Dpt TEE	TICE	5	5
Dpt DDL	TICE	5	5

Dpt info	FC	8	8
Dpt BE	FC	8	8
Dpt Bio_MV	FC	8	8
Dpt CH	FC	8	8
Dpt EEA	FC	8	8
Dpt Math	FC	8	8
Dpt Méca	FC	8	8
Dpt Phy	FC	8	8
Dpt TEE	FC	8	8

REH PARCOURSUP (LOI ORE), HORS L1

Plafonds globaux, à répartir entre plusieurs personnes

	Heures REH 23-24	Type REH
Accompagnement remédiation	80	139
Réunions de rentrée L1 (1h / réunion)	75	139
Présidents et membres commissions PSup	475	139
TOTAL	630	

(cf. détail ci-dessous)

Commissions Parcoursup (président-e-s et membres)	Heures REH 23-24
PCSI	80
SVSE	70
Informatique	50
Mathématiques	50
TEE	50
APP	20
PCAV	20
CMI Info	20
CUPGE	45
Double Licence Math Info	20
PCSI Kiné	20
SVSE Kiné	20
CPES	10
TOTAL	475

DU

POUR INFORMATION ; MONTANTS VOTES LORS DE LA CREATION DES DU

Intitulé DU	Heures REH 2023-24	Type REH
DU CMI Informatique	40	(I32)
DU Restauration fonds marins côtiers	54	(I32)
DESU Agreg Math	1	(I32)
TOTAL	95	

AUTRES PROJETS ET FINANCEMENTS CONTENANT DU REH (DONNEES INCOMPLETES)

POUR INFORMATION (FINANCEMENTS EXTERIEURS)

AAP ou contexte	Intitulé Projet	Resp. projet	Max Heures REH 23-24	Type REH
PROPEDA 2023	IntègreTaFac	F. Lemoigno	120	
PEI UM 2023	CSUPER	J.-S. Filhol		
PEI UM 2023	Fresque du climat	T. Guillet	165	
PEI UM 2023	YES	M.-P. Tournaire		
PEI UM 2022	BATOLAB	N. Godefroy		
PEI UM 2022	BOIS	S. Bardet		
PEI UM 2022	GEOL-3D	B. Gibert		
PEI UM 2023	RAPPIDE	E. Esteve		
Comp. Métiers Avenir (France 2030)	GENHYO	P.-Y. Blanchard		
Comp. Métiers Avenir (France 2030)	Bio'Occ	L. Gannoun		
CNUMF	Experiment3D	S. Guyomarc'h	12	
		TOTAL	297	

à compléter

160h sur 2 ans

165h par an

répartition entre présentiel et REH à préciser

à compléter

à compléter

à compléter

à compléter

à compléter

325h pour toute la durée du projet

à compléter

à compléter

BILAN FINAL

CATEGORIE	REH FDS 2023-24	REH LOI ORE 2023-24
REH LICENCES L1	229	430
REH LICENCES L2-L3	1403	
REH MASTERS	1635	
REH GROSSES UE	656	
REH L. ORE / PARCOURSUP		630
REH DIRECTION	120	
REH CHARGES DE MISSION	620	
REH CORRESP. DEPARTEMENTS	631	

TOTAL	5294	1060
2022-23 (pour info)	6337	1130

POUR INFORMATION

REH DU	95
REH ERASMUS + IDIL	217
AUTRES PROJETS	297